RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Clay Lube
UFI: 7DDN-X3MW-S206-164Y

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Soin de voiture

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

WAXOYL AG
Seewenweg 5
4153 Reinach / SUISSE
Téléphone +41-61-28177 94
Téléfax +41-61-28177 85
Site internet www.waxoyl.com
E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif

Informations techniques info@waxoyl.ch

Fiche de Données de Sécurité sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement ATTENTION

Mentions de danger H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les vapeurs / aérosols.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient: parfums LIMONENE

2.3 Autres dangers

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.
Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Dangers pour l'environnement Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
5 - < 10	Propane-2-ol
	CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 - STOT SE 3: H336
3 - < 5	2-Butoxyéthanol
	CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 3: H331 - Acute Tox. 4: H302 - Skin Irrit. 2: H315 - Eye Irrit. 2: H319
0,1	Chlorure de didécyldiméthylammonium
	CAS: 7173-51-5, EINECS/ELINCS: 230-525-2, EU-INDEX: 612-131-00-6, Reg-No.: 01-2119945987-15-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Skin Corr. 1B: H314 - Eye Dam. 1: H318 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411, Facteur M (toxicité aiguë): 10

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Après inhalation Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Après ingestion Assurer un traitement médical.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié Tous les agents d'extinction sont appropriés. Décider des mesures d'extinction à prendre sur les lieux d'intervention.

Agent d'extinction non approprié Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Veiller à assurer une aération suffisante.
Tenir à l'écart de sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Protéger la peau en appliquant une pommade.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des acides et des agents oxydants.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Propane-2-ol
CAS: 67-63-0, EINECS/ELINCS: 200-661-7, EU-INDEX: 603-117-00-0, Reg-No.: 01-2119457558-25-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: TMP 84, FT 66
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 400 ppm, 980 mg/m³
2-Butoxyéthanol
CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 ppm, 49 mg/m³, TMP 84 FT 76
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 50 ppm, 246 mg/m³

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

Substance / CE VALEURS LIMITES
2-Butoxyéthanol
CAS: 111-76-2, EINECS/ELINCS: 203-905-0, EU-INDEX: 603-014-00-0, Reg-No.: 01-2119475108-36-XXXX
8 heures: 20 ppm, 98 mg/m³, H
Court terme (15 minutes): 50 ppm, 246 mg/m³

DNEL

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 500 mg/m³
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 1000 mg/m³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 888 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 51 mg/kg bw/day
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 26 mg/kg
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 319 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 89 mg/m³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à court terme, 178 mg/m³
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
Aucune DNEL disponible.
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 98 mg/m³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 1091 mg/m³
Industrie, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 246 mg/m³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets locaux à court terme, 147 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à court terme, 26,7 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme, 59 mg/m³
Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à court terme, 426 mg/m³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 6,3 mg/kg bw/day

PNEC

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
Il n'y a aucune valeur de PNEC établie pour la substance.

Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
Sol, 1,4 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 6,186 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 61,86 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,14 mg/L
Eau de mer, 0,11 µg/L
Eau douce, 1,1 µg/L
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Sol, 2,33 mg/kg
Sédiment (Eau de mer), 3,46 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 34,6 mg/kg
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 463 mg/l
Eau de mer, 0,88 mg/l
Eau douce, 8,8 mg/l
Ingestion (alimentaire), 0,02 g/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques
Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.
Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux
lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains
0,4 mm Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374-1/-2/-3).
Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle
Vêtement de protection (EN 340)

Divers
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas respirer les vapeurs/aérosoles.

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.
Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)

Risques thermiques
Aucun

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement
Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	incolore opaque
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	6 - 8
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	80
Point d' éclair [°C]	ca. 40 (aucune combustion indépendante n'entretient)
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	Non applicable
Limite supérieure d'explosion	Non applicable
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Non déterminé
Densité [g/cm³]	ca. 1,0 (23°C / 73,4°F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	non applicable
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	< 20 mPa.s (20°C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	Non déterminé
Température d'auto-inflammation [°C]	n'est pas auto-inflammable
Temp. de décomposition [°C]	Non déterminé
Caractéristiques des particules	non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forti et les oxydants forts.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort
Acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, oral, rat, 5045 mg/kg (RTECS)
LD0, oral, Humain, 3570 mg/kg (RTECS)
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
LD50, Classification harmonisés, 300 - < 2000 mg/kg
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LD50, oral, Cobayes, 1414 mg/kg
LD50, oral, rat, 1746 mg/kg (OECD 401)
ATE, oral, 1200 mg/kg

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LD50, dermique, lapin, 12800 mg/kg (RTECS)
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
LD50, dermique, lapin, 3342 mg/kg
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LD50, dermique, Cobayes, > 2000 mg/kg (OECD 402)

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), > 20 mg/l 4h

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, inhalatoire, rat, 72,6 mg/l/4h (RTECS)
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LC0, inhalatoire (vapeur), > 3,1 mg/l/1h
ATE, inhalatoire (vapeur), 3 mg/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritant
En raison des informnations disponibles, les critères de classification sont remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Méthode de calcul

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
œil, lapin, irritant
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5

œil, Provoque des lésions oculaires graves.
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Étude, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, lapin, non irritant
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
dermique, corrosif
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
Étude, irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
dermique, Cobayes, OECD 406, non sensibilisant
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
dermique, non sensibilisant
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
dermique, Cobayes, OECD 406, négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
inhalatoire, un effet néfaste observé
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
inhalatoire, non irritant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12500 mg/m³, OECD 451, négatif
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
NOAEL, oral, Chien, 10 mg/kg bw/day (chronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LOAEL, oral, rat, 69 mg/kg bw/day, Étude, négatif
LOAEC, inhalatoire, rat, 152 mg/m³, Étude, négatif

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0

in vivo, négatif
in vitro, négatif
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
in vivo, négatif
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

- Fécondité

Substance
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
NOAEL, oral, rat, 800 µg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 30 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on fertility,
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
NOAEL, oral, rat, 720 mg/kg bw/day, Étude, négatif

- Développement

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
oral, rat, 596 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
NOAEL, oral, rat, 800 µg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 30 mg/kg bw/day (subacute), aucun effet nocif observé, Effect on fertility,
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
NOAEL, oral, rat, 720 mg/kg bw/day, Étude, négatif

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
NOAEC, inhalatoire, rat, 12 290 mg/m³, OECD 451, négatif
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
NOAEL, oral, rat, 55.4 mg/kg bw/day (chronic), aucun effet nocif observé
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
NOAEC, inhalatoire, rat, 125 mg/m³, Étude, négatif

Danger par aspiration

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Aucun

11.2 Informations sur les autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

11.2.2 Autres informations

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
Propane-2-ol, CAS: 67-63-0
LC50, (96h), Lepomis macrochirus, 1400 mg/l (ECOTOX-Database)
EC50, (48h), Daphnia magna, > 13000 mg/l (IUCLID)
IC50, (72h), Scenedesmus quadricauda (algea), > 1000 mg/l (IUCLID)
Chlorure de didécyldiméthylammonium, CAS: 7173-51-5
EC50, (72h), Algae, 62 µg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 29 - 57 µg/L
NOEC, (72h), Algae, 13 µg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 21 µg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 47 µg/L
2-Butoxyéthanol, CAS: 111-76-2
LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss, 1474 mg/l (OECD 203)
EC50, (72h), Pseudokirchneriella subcapitata, 1840 mg/l (OECD 201)
EC50, (48h), Daphnia magna, 1550 mg/l (OECD 202)
EC0, (16h), Pseudomonas putida, 700 mg/l (DIN 38412)
NOEL, (21d), Daphnia magna, 100 mg/l (OECD 211)
NOEL, (21d), Brachidanio rerio, > 100 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement	Non déterminé
Comportement dans les stations d'épuration	Non déterminé
Biodégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Eliminer comme déchet dangereux.
Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 200129*
070601*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé) 150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
- annexe XIV (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances soumises à autorisation selon l'annexe XIV du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
- annexe XVII (REACH)	Le produit ne contient pas ≥ 0,1 % de substances faisant l'objet de restrictions selon l'annexe XVII du Règlement (CE) 1907/2006 (REACH)
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	CH + EU: 11 % (109 g/L)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform ChemicaL Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)

Positions modifiées Aucun

Copyright: Chemiebüro®